



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3262

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 7 rue Falsan à Lyon 9e, au profit de la MJC Saint-Rambert, sise 4, rue Sylvain Simondan à Lyon 9e - Ensemble immobilier n° 09057 03

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3262 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT SITUE 7 RUE FALSAN A LYON 9E, AU PROFIT DE LA MJC SAINT-RAMBERT, SISE 4, RUE SYLVAIN SIMONDAN A LYON 9E - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 09057 03 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

GrandLyon Habitat est propriétaire des locaux situés 7 rue Albert Falsan dans le 9^e arrondissement de Lyon, d'une superficie de 94,05 m². Il met cet ensemble immobilier à disposition de la Ville de Lyon par une convention d'occupation temporaire à titre gratuit. Ces locaux sont utilisés par des associations des quartiers de Saint-Rambert et du Vergoin qui bénéficient de conventions de mise à disposition par créneaux horaires en temps partagé.

La MJC de Saint-Rambert a proposé à la Ville de Lyon de développer ses activités dans le cadre d'un projet d'animation globale du quartier du Vergoin, inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

Ce projet de la MJC de Saint-Rambert a pour objectifs de :

- faire vivre ce local partagé entre les associations et les collectifs d'habitants du quartier ;
- renforcer l'ancrage de la MJC dans le secteur du Vergoin ;
- proposer un lieu de convivialité en proximité et y développer des activités culturelles ;
- ouvrir un point d'information jeunesse ;
- être plus à l'écoute des habitants et mettre davantage à disposition les ressources de la MJC en direction des habitants et notamment des jeunes.

Pour permettre à la MJC de Saint-Rambert de développer son projet, il est proposé une mise à disposition gracieuse de ce local, par convention jointe au présent rapport, consentie et acceptée à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour information, la valeur locative annuelle est estimée à 10 157 €

Les fluides sont refacturés à l'association au prorata de la surface occupée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC de Saint-Rambert (sise 4 rue Sylvain Simondan à Lyon 9^e), concernant la mise à disposition à titre gratuit du local situé 7, rue Falsan à Lyon 9^e est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY